



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL
SUCCINCT DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 février 2026 À
10H

Le 13 février 2026, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN — Léonard BALDOCCHI - Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET - Yvonne FORNASIER - Anna GAGLIARDI – Nadine KÖNIG - Jean LE PESQ – Paul MAISON - Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Paule RANUCCI - Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Hervé SEREKIAN - Marc VIGOUROUX - Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO
- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARESSI
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 19
- Votants : 26

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Passons à l'adoption du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Qui est contre ? Abstention ?

Approbation du procès-verbal du 13 février 2026.

Pour : 26

Monsieur le Maire : Je propose Anna GAGLIARDI comme secrétaire de séance.

1-1 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE PRECAIRE D'IMPLANTATION DE RUCHES.

Monsieur le Maire : La commune s'inscrit dans une démarche active de préservation de la biodiversité et de soutien au maintien de l'activité agricole sur le territoire. Dans ce cadre, il est proposé de maintenir et d'encadrer l'implantation de ruches sur des parcelles communales pour favoriser l'apiculture et la pollinisation sur la commune. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ZUNINO : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais savoir, c'est un deuxième apiculteur qui va s'installer sur les mêmes parcelles, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non. Il y a déjà des agriculteurs qui sont en AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) et là-dessus, pour encadrer cet agriculteur, nous le passerons avec une convention.

Monsieur ZUNINO : Donc c'est ça, il y a bien deux apiculteurs qui vont être sur les mêmes parcelles. L'une n'est pas utilisée par un apiculteur, on va mettre un deuxième apiculteur, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non, il y est déjà, mais sous une autre forme.

Monsieur ZUNINO : Donnez un peu d'explications parce que là...

Monsieur le Maire : Vous avez des conventions, vous avez des AOT, vous avez beaucoup de possibilités pour mettre à disposition.

Vous avez des questions ? Qui est contre ?

Ah, vous ne comprenez pas ? Bon, Madame Barresi, expliquez qu'est-ce qu'une convention et ce qu'est un AOT.

Madame BARRESI : On a deux apiculteurs qui ont des conventions sur le domaine et du coup, pour que tout le monde puisse mettre ses ruches, on mutualise les terrains.

Monsieur ZUNINO : Vous êtes en train de dire, pour que tout le monde puisse mettre ses ruches...

Madame BARRESI : Les apiculteurs.

Monsieur ZUNINO : Oui, mais que tout le monde... Donc il y a plusieurs apiculteurs.

Madame BARRESI : Il y a deux apiculteurs.

Monsieur ZUNINO : Oui. Merci de répondre à ma question.

Monsieur le Maire : Mais là, c'est pour l'implantation d'un apiculteur, l'autre est déjà...

Madame BARRESI : Sur place.

Monsieur le Maire : Voilà.

Madame BARRESI : Oui.

Monsieur ZUNINO : C'est bien la question que j'ai posée. Il y a un deuxième apiculteur qui sera sur les mêmes parcelles.

Madame BARRESI : Ce sont les mêmes apiculteurs depuis qu'on a fait le PAT.

Monsieur ZUNINO : Oui.

Monsieur le Maire : Bien. Qui est contre ? Abstention ? Une abstention.

POUR : 24

ABSTENTIONS : 2 (MM. Isabelle MAZEAUD-CULIOLI - Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

1-2 OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE ENTRE LE SIGV ET LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire : Donc, actuellement, il est demandé qu'il y ait une convention écrite pour la mise à disposition de la vidéoprotection. Cela se fait déjà, on formalise.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-1 OBJET : VERSEMENT DE 30% DU MONTANT DE LA PARTICIPATION VOTEE EN 2025 PAR ANTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT (SIGV)

Monsieur le Maire : Chaque année, nous versons 30% pour que le SIGV puisse fonctionner. Actuellement, c'est un montant de 266 311,87 euros. Donc, le montant de la participation en 2025, nous verserons 79 893,56 euros au SIGV.

Est-ce qu'il y a des remarques? Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-2 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire : Le département permet aux communes de réaliser des travaux dits de sécurité routière, ne dépensant pas les 75 000 euros hors taxes par dossier et dans la limite de deux dossiers et subventionnés à hauteur de 80%. Dans ce cadre, au niveau de la commune, nous souhaitons remplacer et rajouter la signalisation verticale, un grand nombre de panneaux étant vieillissants et d'autres manquants. La commune souhaite donc mettre à jour un montant de 74 885 euros hors taxes, dont une subvention départementale à hauteur de 59 908 euros. Ceci concerne la signalisation verticale et la signalisation lumineuse. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur Vigouroux ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, compte tenu du montant très élevé, je voudrais juste savoir combien de panneaux sont concernés par cette réflexion. Parce que ça fait un montant très conséquent, donc ça doit représenter, je ne sais pas, 150 ou 200 panneaux.

Monsieur le Maire : Oui, alors comme vous voyez, il y a même des... On parle de virgule, ce ne sont pas des chiffres ronds, donc ça a été quand même budgétisé. Alors si vous me demandez exactement combien de panneaux, la taille des panneaux, le lieu exact du panneau, il fallait nous le demander avant, parce que là...

Monsieur VIGOUROUX : Je demande juste le nombre de panneaux, ce n'est pas compliqué.

Monsieur le Maire : Monsieur Castagnetti.

Monsieur CASTAGNETTI : On a une trentaine de panneaux verticaux et on a des plots lumineux qu'on va mettre au niveau des passages piétons dans le sol. 295 plots.

Monsieur VIGOUROUX : Merci.

Monsieur CASTAGNETTI : Voilà.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si ça amène beaucoup de choses au débat.

Qui est contre ?

Monsieur ZUNINO : Monsieur le Maire, j'ai quand même une question. La route de Mimet, notamment en dessous des cimetières, est très dangereuse. Elle fait partie de la commune maintenant, elle est gérée par la commune, malgré que ce soit une départementale. Il y a énormément d'incidents et même d'accidents dans ces deux virages. Comment est-ce possible

que vous n'avez pas encore demandé une sollicitation au Département pour aménager cette portion-là, notamment dans les deux virages qui sont très dangereux, par la pose éventuellement de glissières de sécurité ou d'un système comme ça ?

Monsieur le Maire : Je suis un peu surpris par cette question, puisque vous étiez élu aux travaux et nous avons déjà fait des demandes depuis 2014.

Monsieur ZUNINO : Arrêtez de dire que j'étais élu aux travaux. Je ne suis plus élu aux travaux, Monsieur le Maire. Je faisais partie de l'ancien mandat. Le mandat 2020-2026, je ne suis pas adjoint aux travaux, vous avez un adjoint aux travaux actuellement. Je vous pose une question. En tant que conseiller municipal, j'aimerais avoir une réponse là-dessus. Ne commencez pas à parler sur mon ancien...

Monsieur le Maire : Ça y est, vous avez fini ? Merci. Parce que c'est factuel. Nous demandons depuis 2014 des aménagements sur cette route qui ont été refusés par le Département, notamment la pose de lisses, des lisses en bois. Hélas, on avait demandé cela, ce qui a été refusé. Une semaine après, il y a eu un motard qui est décédé à cet endroit. Actuellement, il est extrêmement, extrêmement difficile d'obtenir des réponses du Département qui fait preuve de beaucoup d'inertie. Je laisse la parole à Monsieur Castagnetti.

Monsieur CASTAGNETTI : Alors, la seule autorisation qu'ils nous ont fournie, parce qu'on a fait plusieurs demandes, après avoir déplacé le panneau d'entrée de ville jusqu'au garage, on récupère effectivement la compétence de la route, mais on ne récupère pas la voirie. La voirie est à eux. Donc, si on a besoin d'intervenir sur la voirie, de créer une réalisation, c'est sujet à autorisation. Toutes nos réalisations et nos projets qu'on a mis en avant ont été refusés. La seule proposition qu'ils nous ont faite, c'est de la signalisation aux frais de la commune. C'est ce qu'on a fait. Avec le panneau réfléchissant sur la route à 50 km heure, on n'a pas d'autorisation supplémentaire pour mettre en sécurité. Sécuriser cet axe est un souhait de notre part.

Monsieur le Maire : Alors, je rappelle que nous avons déplacé les panneaux d'entrée de ville. L'entrée de ville veut simplement dire que la police du Maire s'applique en matière de circulation, mais en aucun cas les équipements.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 24

ABSTENTIONS : 2 (MM. Isabelle MAZEAUD-CULIOLI - Gilbert ZUNINO)

2-3 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – TRAVAUX DE REHABILITATION – COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-4 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur VIGOUROUX : Oui, juste on voulait savoir où se situait cette aire de jeux, d'une part, et d'autre part, est-ce qu'il y a eu une étude un peu sérieuse là-dessus ? Parce qu'on a eu des remontées qui font dire que les jeux ne sont pas adaptés, par exemple aux petits enfants. Donc, est-ce qu'on s'est adressé à un professionnel de qualité pour installer cette aire de jeux ? Voilà.

Monsieur le Maire : D'accord. Effectivement, je l'ai vu comme quoi pour les petits enfants, notamment les enfants et les adolescents, il manquait des jeux à leur destination, c'est pour cela que nous faisons une demande de subvention. Nous avons entendu. Qui est contre ?

Monsieur VIGOUROUX : *Propos inaudibles.*

Monsieur le Maire : On va créer, on va compléter, c'est-à-dire au Parc de la mairie et s'il y a besoin ailleurs, on en fera ailleurs. Voire même, on demanderait une autre subvention.

Monsieur VIGOUROUX : Une demande de subvention c'est important de le savoir...

Monsieur le Maire : Tout à fait. On vient de vous répondre Monsieur Vigouroux.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-5 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – RENOVATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ?

Ah, vous n'entendez pas ? Je recommence.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-6 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – RENOVATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-7 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – RENOVATION D'UN BATIMENT MUNICIPAL – MAISON DU ROUSSILLON

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-8 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 – AMENAGEMENT DES VOIES

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, la première question concerne des problématiques administratives. On fait une demande de subvention au Conseil Départemental qui est votée donc aujourd'hui en Conseil Municipal. Sauf que les travaux ont déjà démarré et semblent même terminés. Premier point.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur VIGOUROUX : Deuxième point. Ces travaux ont démarré lundi. Aucune information n'a été donnée aux gens qui habitent donc sur les deux entrées du Petit Chemin de Bouc, et ceux qui habitent au bout du chemin. Donc lundi matin, il y a des gens qui ont eu quelques soucis, qui ont dû attendre un moment avant de pouvoir aller travailler. J'ai pris des photos aussi mercredi après-midi, le Petit Chemin de bouc qui, à partir de l'entrée A, avant l'entrée A, était complètement fermé, avec des tas de terre qui a empêché effectivement tout véhicule de circuler. Ils ont nécessité un bon temps avant de pouvoir dégager le chemin.

Et enfin, troisième élément, j'ai été interpellé hier par des riverains du Petit Chemin de Bouc, qui m'ont dit que ce qui avait été fait était très problématique. On a une chaussée qui est excessivement glissante, avec des petits gravillons, et les gens se posent la question : on avait

un bitume, là, on se retrouve avec, semble-t-il, un bicouche et du gravillon. Différentes questions là-dessus.

Monsieur le Maire : Les gravillons sur le bicouche, après ça se tasse. C'est une chose qui se fait sur toutes les routes de France et de Navarre.

Monsieur VIGOUROUX : Donc ça va rester en bicouche, c'est ça ?

Monsieur CASTAGNETTI : Avant de faire un enrobé...

Monsieur le Maire : Attendez Monsieur Castagnetti. Je rappelle quand même que la demande de subvention, qu'elle se fasse en amont, pendant ou après, est tout à fait légale. Et une chose qui me surprend un peu, c'est qu'au bout de six ans, vous ne vous en êtes pas rendu compte, on le fait à chaque fois.

Monsieur VIGOUROUX : Vous racontez ça à chaque fois...

Monsieur le Maire : La plateforme...

Monsieur VIGOUROUX : Le Conseil Départemental n'accorde pas la subvention si les travaux ont été démarrés avant que la demande de subvention ait été accordée.

Monsieur le Maire : Entièrement faux, vous confondez avec l'Etat.

Monsieur VIGOUROUX : Désolé...

Monsieur le Maire : C'est l'État où les subventions, la demande doit être accordée avant de commencer les travaux, c'est tout. Bon, écoutez... La plateforme 2026 a été ouverte, nous demandons les subventions, ce qui est tout à fait une preuve d'une bonne gestion communale. Je laisse la parole à Monsieur Castagnetti concernant les travaux.

Monsieur CASTAGNETTI : Sur la partie travaux, déjà, on subissait les pluies depuis des semaines et des semaines. Ces travaux étaient prévus. Mais, on n'arrivait pas à communiquer sur la date par rapport aux pluies. Le créneau s'est ouvert. L'entreprise avait un trou, donc ils ont attaqué de suite. Effectivement, ça a créé un peu des désagréments. On en est désolé, mais ce n'était pas notre volonté. Après, sur la partie réalisation, avant de faire un enrobé, on fait déjà une stabilisation du sol. On purge, on nettoie, on fait un bicouche pour stabiliser. Et après, dans un deuxième temps, ils feront l'enrobé quand ce sera réalisable.

Monsieur VIGOUROUX : Donc il va y avoir un enrobé.

Monsieur CASTAGNETTI : Normalement, oui, c'est prévu.

Madame BONNET : Moi, c'est une question bête, mais sur les subventions, on n'a pas de bilan sur les subventions, quelles sont celles qui ont été accordées ou celles qui ont été refusées. On n'a pas de point précis là-dessus non plus...

Monsieur le Maire : Il me semble que nous votons un budget, qu'il y a un CA. C'est marqué en gros, il suffit de le lire.

Madame BONNET : Ce n'est pas clair, non. On ne sait pas à quoi ça correspond. Ce n'est pas transparent, voilà.

Monsieur le Maire : Je suis vraiment désolé que la M57, que la comptabilité publique ne soit pas claire pour vous.

Madame BONNET : Non, ce n'est pas la comptabilité, c'est vous qui n'êtes pas clair. Parce que ça serait très simple de faire un petit bilan, subventions accordées, subventions... pour les gens qui ne sont pas, comme moi, spécialistes de la comptabilité. Il y en a plein à Simiane. Il y en a plein, plein, plein.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de soucis, il n'y a pas de soucis. Vous me demandez quasiment chaque semaine.

Madame BONNET : Chaque semaine ?

Monsieur le Maire : Pratiquement, oui.

Madame BONNET : Pas du tout.

Monsieur le Maire : Là-dessus, qu'est-ce qu'il y a eu... ?

Madame BONNET : Moi, jamais.

Monsieur le Maire : Jamais ?

Madame BONNET : Moi, jamais. Je n'ai rien demandé chaque semaine.

Monsieur le Maire : Pas de vous.

Madame BONNET : A qui alors ?

Monsieur le Maire : Je parle de votre groupe.

Madame BONNET : Ah non.

Monsieur le Maire : Il suffisait de le demander et on lira...

Madame BONNET : On n'a même pas le livre des comptes.

Monsieur le Maire : On lira pour vous, on décodera...

Madame BONNET : Pas pour nous, pour les Simianais, nous les représentons.

Monsieur le Maire : ...la gestion et la comptabilité publique pour que vous puissiez comprendre.

Madame BONNET : Mais pas pour nous, parce qu'il y a des Simianais qui ne comprennent pas comme nous. Si on fait un sondage auprès de vos Conseillers Municipaux, je pense qu'il n'y en a aucun qui comprend quoi que ce soit.

Monsieur le Maire : Oh si, je pense...

Madame BONNET : À part une, peut-être...

Monsieur le Maire : Oui enfin bon, ne généralisez pas...

Madame BONNET : Je pense, parce que franchement, ce n'est pas limpide, ce n'est pas transparent.

Monsieur le Maire : Vous pensez, je sais bien.

Qui est contre ?

Monsieur ZUNINO : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai quand même une question. Dans les demandes de subventions auprès du Département, notamment pour la voirie, le Département accorde justement ces subventions à partir du moment où on végétalise les voiries. Donc, j'aimerais savoir comment va être aménagé le Petit Chemin de Bouc. Est-ce qu'il y a une partie végétalisée ? Est-ce qu'il y a une partie cyclable ? Comment va être fait cet aménagement ? Sinon, les subventions seront refusées par le Département.

Monsieur le Maire : Vous pouvez m'expliquer comment on végétalise une voirie ? Je n'ai pas compris.

Monsieur ZUNINO : Par la plantation d'arbres en bordure de la voirie, tout à fait normalement. Ça se fait de plus en plus. Et le Département accorde justement ces subventions à partir du moment où on végétalise la mise en place de voirie.

Monsieur le Maire : D'accord. Bon, j'ai bien noté. On se rapprochera du Département, parce qu'on serait...

Monsieur ZUNINO : Si vous reprenez d'anciens Conseils Municipaux, c'est vous-même qui l'avez dit, on ne peut avoir de subventions du Département qu'à partir du moment où on végétalise la voirie. Donc, reprenez un peu des anciens Conseils Municipaux, vous verrez. Des anciens PV même, à la limite, des procès-verbaux, vous verrez. Donc, aujourd'hui, vous faites une demande de subvention auprès du Département pour le Petit Chemin de Bouc. J'aimerais savoir comment va être aménagé ce Petit Chemin de Bouc.

Monsieur le Maire : Monsieur Castagnetti.

Monsieur CASTAGNETTI : Effectivement, sauf pour les dossiers de proximité.

Donc, les dossiers de proximité, on n'a pas besoin de végétaliser. Sur le Petit Chemin de Bouc, vous avez le Vallat à gauche et une maison à droite. Donc, vous voulez qu'on végétalise comment ?

Après, pour répondre à votre question, il y a une maison à droite. C'est la partie où on s'est arrêté, sur les deux entrées des lotissements.

Pour faire suite à votre question, on a eu une subvention qui a été refusée sur la totalité du mandat. C'est un projet qui n'est pas encore un réel projet parce qu'on attend les autorisations avant de lancer quoi que ce soit. C'est le trottoir de la route de Gardanne, où ils nous ont donné l'autorisation à moitié. Et comme on n'a pas encore la deuxième partie qui est autorisée par le Département, on a eu un refus sur la subvention. C'est la seule.

Sinon, la totalité de nos projets réalisés ont été subventionnés. Et même dans l'absolu, sur un petit chemin qui est tout cabossé, si la commune veut financer de ses deniers cette parcelle, elle peut. Ce n'est pas illégal. On a le droit de financer, nous, un bout de trottoir ou un bout de route, sans subvention. S'il y a un danger imminent, on fait comment ?

Madame BONNET : On n'a jamais dit que c'était illégal. C'est simplement d'être transparent, de donner des informations claires.

Monsieur le Maire : C'est exactement ce que j'avais dit il y a 30 minutes. En toute transparence...

Madame BONNET : On n'a pas dit que c'était illégal.

Monsieur le Maire : Si j'ai bien compris, ce qui est évoqué dans ce Conseil, c'est qu'il est impossible d'avoir une subvention dans un centre-ville. Si nous devons refaire la grande rue ou autre, on végétalise quoi, les balcons ? On végétalise l'éclairage public ? Vous voyez bien que cette subvention n'est pas soumise à la végétalisation systématiquement.

Qui est contre ? Abstention ? Une abstention.

Monsieur ZUNINO : Monsieur le Maire, vous reprenez quand même mes votes. J'ai un pouvoir.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur ZUNINO : Pas une, ça fera deux.

Madame GAGLIARDI : Monsieur Zunino, excusez-moi. Donc à chaque fois que vous mettez abstention, je compte deux pour vous. On est d'accord ?

Monsieur ZUNINO : Il me semble qu'à l'appel des Conseillers Municipaux, j'ai donné un pouvoir.

Madame GAGLIARDI : Tout à fait, mais les anciennes fois, vous leviez deux fois les mains, vous faisiez comme ça. Là, vous ne faites qu'une fois.

Monsieur le Maire : Oui, mais on note à chaque fois que c'est deux.

Madame GAGLIARDI : D'accord, merci.

POUR : 24

ABSTENTIONS : 2 (MM. Isabelle MAZEAUD-CULIOLI - Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-9 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire : Comme chaque année, il s'agit de demander l'aide du Conseil Départemental pour le fonctionnement de la crèche. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, en 2026, cette subvention pour un montant de 13 200 euros, correspondant à 220 euros par place agréée.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-10 OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE

Monsieur le Maire : Depuis 2019, la commune a adhéré au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et la recommandation architecturale et technique qui en définissent les modalités d'intervention. Pour le deuxième semestre 2025, un dossier a été accordé. Le montant des travaux s'élève à 30 239 euros, ramené à 20 000 euros pour correspondre au plafond accordé de 200 par mètre carré, soit une subvention de 14 000 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-1 OBJET : DELIBERATION PORTANT MANDAT POUR LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE VISANT A CONCLURE UN CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire : Le contrat du groupe actuel en vigueur au sein de la collectivité a été conclu pour une durée de quatre ans. Il arrivera à son terme le 31 décembre 2026.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4-1 OBJET : REGULARISATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS DE CANALISATION D'EAU D'ARROSAGE AU PROFIT DE L'ASL LE PRE DE LA MARQUISE VIA LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AD335-AD532

Monsieur le Maire : La construction d'une servitude de passage en tréfonds concerne la canalisation enterrée d'eau d'arrosage provenant de la SCP Canal de Provence via les parcelles communales cadastrées, section AD 335, AD 532, au profit de l'ASL, Pré de la Marquise. Est-ce qu'il y a de questions ?

Monsieur ZUNINO : Oui Monsieur le Maire. Comment se fait-il que les frais de notaire sont à la charge de la commune ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi.

Au niveau des frais notariés ?

Monsieur ZUNINO : Oui, puisque c'est une servitude qui est donnée sûrement au SIBAM, puisque c'est le SIBAM qui a... Comment se fait-il que les frais de notaire sont...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas au SIBAM, c'est au Canal de Provence, je crois.

Monsieur ZUNINO : Pardon ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas au SIBAM, c'est au Canal de Provence.

Monsieur ZUNINO : Oui, donc ce n'est pas au SIBAM. Comment se fait-il que c'est la commune qui supporte les frais de notaire ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas.

Monsieur ZUNINO : Pourquoi ce n'est pas le SIBAM ? Parce que c'est eux qui...

Monsieur le Maire : Oui, oui, on a compris la question.

Monsieur BALDOCCHI : En fait, c'est une vieille histoire. Le lotissement a été construit donc il y a longtemps, et la borne du Canal de Provence était au bord de la route, donc sur un terrain communal, puis traverse la route. Ce sont les deux parcelles qui sont concernées. Ils traversent

ensuite le terrain que nous avons vendu. Il semblait normal de régulariser ça pour tout le lotissement. Donc ce sont nos parcelles, nous nous occupons de régulariser pour nos parcelles chez nous.

Monsieur ZUNINO : C'est le SIBAM ou le Canal de Provence ?

Monsieur BALDOCCHI : C'est le Canal de Provence.

Monsieur ZUNINO : Ok. Il faut reprendre. C'est le Canal de Provence justement, c'est le Canal de Provence qui a une servitude de tréfonds justement sur ces parcelles-là. Comment se fait-il que ce n'est pas le Canal de Provence qui paie les frais d'actes notariés ? Ce n'est pas normal que ce soit la commune.

Monsieur BALDOCCHI : En général, c'est le propriétaire qui paie.

Monsieur ZUNINO : C'est la commune qui donne une servitude. Je ne comprends pas que ce soit la commune qui paie les frais d'actes notariés. C'est tout à fait normal que ce soit le Canal de Provence qui paie.

Monsieur le Maire : Nous prenons bonne note de votre remarque.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4-2 OBJET : CESSION D'UN TALUS ISSU DU DETACHEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE AL 185 SITUEE CHEMIN DE LA BARRICADE AU BENEFICE DE PROVENCE HABITAT « RESIDENCE LES HAUTS DE GADIE » PARCELLE AL 184

Monsieur le Maire : Lorsqu'il y a eu la vente au niveau du géomètre, on a un agrandissement de la route. En fait, il y a un talus et l'agrandissement sur plan a été fait sur une petite bande qui longe la route alors que l'agrandissement se fait de l'autre côté. Ce délaissé serait à la charge de la commune au niveau de l'entretien.

Vu la largeur de la bande, il faudrait pratiquement le faire à la main. Donc il est plus simple de raccrocher cette bande au terrain qui a été vendu, afin d'éviter tout problème de fonctionnement qui nous coûterait extrêmement cher.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Zunino.

Monsieur ZUNINO : Oui, merci Monsieur le Maire. La petite question que j'aimerais poser, est-ce qu'il va y avoir un aménagement de ce talus, avec cette bande supplémentaire qui va être attribuée à cette parcelle ? Est-ce qu'il va rester en l'état, ou, est-ce que ça va être aménagé, supprimé avec un mur de soutènement ? Je voudrais savoir les travaux qui vont être effectués.

Monsieur le Maire : Provence Habitat a dit qu'ils allaient aménager, puisque forcément, un talus, s'il y a de grosses pluies, ou autre, ça ira sur la route et ça sera sa responsabilité. Donc, ils vont aménager cette zone-là.

Monsieur ZUNINO : Donc, si je comprends bien, les chênes qui abordent ce talus, vont être supprimées ?

Monsieur le Maire : Non. Je n'ai pas compris.

Monsieur ZUNINO : Tous les chênes qui sont au bord de ce talus vont être supprimés s'il y a un aménagement pour certainement éviter le ruissellement des pluies sur la route.

Monsieur le Maire : Monsieur Baldocchi.

Monsieur BALDOCCHI : Non, justement, nous avons informé dès le départ le promoteur, que nous voulions conserver ces chênes. Et il est parti sur cette optique.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Non, je voulais juste faire remarquer qu'on fait de beaux cadeaux à Provence Habitat, on leur a déjà réduit le prix de vente du terrain de 490 000 euros, là on leur offre encore un morceau de terrain, voilà, je voulais juste pointer ça.

Monsieur le Maire : Alors, les 490 000 euros, je rappelle, Monsieur Vigouroux, si vous n'avez pas assisté aux différents Conseils Municipaux, que ce terrain a été vendu hors archéologie, parce qu'on l'ignorait, l'archéologie s'est greffée dessus et c'est la part communale de l'archéologie qui a été payée.

Monsieur VIGOUROUX : Sur le terrain qui a été vendu à Provence Habitat ?

Monsieur le Maire : Ben oui.

Monsieur VIGOUROUX : *Propos inaudibles.*

Monsieur le Maire : Non, quand vous achetez un terrain c'est exempt de fouilles archéologiques ou non.

Monsieur VIGOUROUX : *Propos inaudibles.*

Monsieur le Maire : Bon, écoutez, on en a déjà discuté dans le Conseil Municipal.

Monsieur VIGOUROUX : On ne comprend pas.

Monsieur le Maire : Ah vous ne comprenez pas ? Il y a beaucoup de choses que vous ne comprenez pas visiblement.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé à 10h35. La séance est levée.

Monsieur le Maire
Philippe ARDUIN



Secrétaire de séance
Anna GAGLIARDI



Multiple handwritten signatures in blue and black ink, including several crossed-out signatures, scattered across the page.